

VII. *Copie de la lettre écrite en réponse à celle de M. Soufflot, par M. Bollioud.*

On était disposé, Monsieur, à vous informer des évènements qui se sont passés dans nos assemblées depuis votre départ, mais les difficultés qui en faisoient l'objet sont d'une nature à ne pouvoir guère s'écrire sans un détail dans lequel les uns ou les autres restent presque toujours compromis. D'ailleurs cela est arrivé si subitement, que l'on n'auroit pu avoir votre réponse pour prendre un parti en conséquence. On ne doutoit pas au reste que vous ne fussiez instruit par nos confrères qui sont plus en relation avec vous. Nous avons même appris que vous saviez tout avant que de partir d'ici, pendant que l'Académie étoit dans l'ignorance entière de ce qui se passoit; et nous avons conclu que puisque vous ne nous en avez rien dit, vous ne prévoyiez alors aucun moyen praticable d'arrêter le mal dans sa source, et qu'il ne convenait pas de vous distraire de vos occupations pour vous entretenir de quelques contestations que le temps et les réflexions feront cesser.

Cependant, Monsieur, comme vous vous adressez à moi, et que je vois dans votre lettre des marques de zèle et d'empressement pour la Société royale, je vais tâcher de vous apprendre ce qui s'est passé en votre absence. Je pars du temps où vous quittâtes Lyon, car je vous crois au fait de ce qui précède votre départ. Le 14 février, M. Goiffon mit sur le bureau de notre assemblée une lettre de vieille date de M. Dalembert, par laquelle il se plaint d'avoir été insulté dans la harangue latine du P. Tolomas, et nous demande justice publique ou un certificat signé de tous ceux de nous qui ont assisté à ce discours, par lequel ils déposeront qu'ils n'y ont rien trouvé d'offensant contre lui. Nous ne pouvions faire ni l'un ni l'autre. Quant au premier article, vous savez ce que c'est qu'une exclusion de force, et combien elle est